

PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 janvier 2023 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Me Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, Me Véronique Denis, greffière et Me Séléna Beaumont-Demers, Cheffe d'unité, Accès à l'information, Carl Beauchemin, directeur par intérim, Urbanisme et développement durable, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Valérie Camden, Responsable, Arts, culture et lettre, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, chef de service, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés.

CAUP20230117-P1 PROGRAMME D'ART PUBLIC COMMÉMORATIF – CONCOURS POUR LE SECTEUR DE BUCKINGHAM – PARC R. W. SCULLION

Madame la conseillère Isabelle N. Miron fait une introduction. Elle passe ensuite la parole à mesdames Josée Bellemare et Valérie Camden.

Madame Josée Bellemare débute la présentation par une mise en contexte. Chacun des secteurs aura une œuvre d'art publique commémorative. Les prochains secteurs sont en ordre, celui Gatineau, d'Aylmer et de Hull, qui auront leur tour d'ici 2025.

Leur objectif est de présenter la recommandation du jury du concours afin d'octroyer le contrat à l'artiste lauréat pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public au parc R. W. Scullion du secteur de Buckingham dans le cadre du Programme d'art public commémoratif.

Plan de la présentation :

- présenter ce qu'est l'art public commémoratif ainsi qu'un historique de la pratique;
- présenter la nouvelle œuvre d'art public issue du concours pour le secteur de Masson-Angers;
- présenter le Programme, la démarche et les résultats du concours pour le secteur de Buckingham;
- présenter les artistes lauréats, l'œuvre sélectionnée et les prochaines étapes de la démarche.

Madame Camden explique que l'art public n'est pas dans un musée, que c'est une forme d'art démocratique qui est accessible à tous. L'art public fait en sorte que l'on peut discuter en voyant des œuvres dans le quotidien. C'est une appropriation de l'art public.

La commémoration peut prendre différentes formes, comme la toponymie, les désignations historiques et les panneaux d'interprétation.

L'art public commémoratif permet de constituer une mémoire collective.

Elle poursuit en faisant un historique de l'art public.

Une œuvre publique commémorative donne un sens au lieu choisi. Elle touche l'essentiel sans tout dire ou démontrer sur le sujet.

Madame Bellemare explique que le programme vise à :

- faire une place de choix à l'art public dans l'acte de commémoration municipale;
- favoriser l'appropriation de l'art public par les citoyens gatinois de tous âges;
- mettre en valeur les marqueurs identitaires de l'histoire de Gatineau et de ses secteurs;
- faire participer les artistes et l'art public à la transformation du paysage urbain de Gatineau.

Elle souligne que l'inauguration de l'œuvre faite par monsieur le conseiller Mario Aubé établissait un continuum dans le temps.

La démarche de concours s'est réalisée en 4 étapes :

<u>Étape 1 – Comité de programmation</u>

Création de deux scénarios de commémoration pour le secteur de Buckingham comprenant chacun le sujet à commémorer, le lieu d'implantation de l'œuvre et le type d'œuvre préconisé.

L'œuvre devait mettre en thématique les chemins d'eaux, être contemporaine et en lien avec le secteur de Buckingham. Elle devait également prévoir une composante mécanique.

Étape 2 – Jury de programmation

Sélection du scénario le plus pertinent entre les deux scénarios créés par le comité de programmation.

Madame Camden indique que cinq dossiers de candidatures ont été reçus. Le jury est composé de :

- un conseiller municipal;
- un représentant d'Évolugen (propriétaire du terrain);
- un représentant d'un organisme culturel;
- un représentant du Service des arts, de la culture et des lettres;
- un représentant de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine;
- Un artiste en arts visuels.

Étape 3 – Concours

Appel de concours aux artistes professionnels de l'Outaouais ou ayant résidé en Outaouais.

Étape 4 – jury de concours

Sélection de la meilleure œuvre d'art public commémorative en regard du programme de concours et des critères de sélection.

Le budget de réalisation et l'installation est de 78 700 \$. Cette somme provient du Plan d'investissements – Volet maintien (CM-2020-687).

Madame Camden présente l'artiste Lauréat. Il s'agit de Béla Simó. Il est un artiste sculpteur de l'Outaouais originaire d'Autriche et a réalisé 22 œuvres d'art public jusqu'à maintenant.

Madame Miron fait la lecture des recommandations.

RECOMMANDATIONS:

CP-ACL-2023-01

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre *Flots* de monsieur Béla Simó au parc R. W. Scullion dans le cadre du Programme d'art public commémoratif – Secteur de Buckingham.

CP-ACL-2023-02

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et monsieur Béla Simó au montant de 78 700 \$ taxes incluses, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *Flots*.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur Leclerc remercie et félicite l'équipe du Service des arts, de la culture et des lettres. Il a participé au comité de sélection et est très fier du résultat. Le secteur en a grandement besoin.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne la rigueur du processus. Il se questionne sur la pérennité d'une œuvre d'art publique et des sommes impliquées pour la préserver. Madame Bellemare souligne qu'effectivement les nouvelles œuvres comportent leur lot d'entretien et qu'il pourrait être pertinent de le prévoir. Madame Camden souligne qu'il y a un petit budget pour l'entretien et que de petites interventions sont faites à l'interne. Cette réflexion de nature technique est faite avant la composition du jury.

Monsieur le conseiller Denis Girouard questionne les frais associés au jury. Madame Camden détaille la composition de celui-ci ainsi que les coûts afférents.

Madame Miron souligne la plus-value de l'ajout des artistes à titre de jury.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande des explications quant à la propriété de l'immeuble qui n'appartient pas à la Ville. Un bail existe avec l'organisme et la Ville de Gatineau. Ce bail permet des améliorations, comme les tables de pique-nique, les panneaux d'interprétation et autres.

Le tout est appuyé à l'unanimité par les membres du conseil.

Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 35.

Reprise du caucus préparatoire à 14 h 45.

CAUP20230117-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 janvier 2023.

Madame la mairesse prend la parole. Elle souhaite saluer la patience et la résilience dans le dossier des collectes. Elle remercie les équipes qui ont fait face aux intempéries météorologiques. Elle indique que le système de communication doit être modifié afin de faciliter les transmissions d'information relative aux changements dans les collectes prévues.

Monsieur Simon Rousseau indique qu'un retour pourra être fait la semaine prochaine au sujet des collectes.

Monsieur André Turgeon fait une mise à jour du dossier. Il souligne l'excellent travail des équipes. Un rapport est produit quotidiennement par le service qui est en constante communication avec les fournisseurs. Il y a des enjeux de main-d'œuvre. La collaboration est très bonne avec les fournisseurs. Plusieurs équipes de Montréal sont venues prêter main forte dans les collectes durant le temps des Fêtes. Des résultats seront obtenus et transmis aux membres du conseil.

Madame Marie-Hélène Rivard précise que plusieurs outils sont disponibles pour les services. Elle indique que des travaux seront faits afin d'améliorer les communications faites aux élus. Pour les citoyens, elle souligne que des envois sont faits à partir de l'adresse postale des citoyens inscrits et que des efforts seront déployés pour maximiser cette application. Le site web permet aussi des notifications par courriels et par téléphone. Les médias sociaux ont également fait l'objet de diverses publications.

Monsieur le conseiller Steve Moran est content que le sujet soit abordé. Il rappelle que depuis octobre les plaintes ont augmenté. Il croit que le problème est plus grand que l'aspect des communications, des conditions météorologiques et de la main-d'œuvre. Il souhaite des écrits et des engagements avec des cibles mesurables. Il cible des problèmes systémiques, et non des événements isolés.

Madame la mairesse ajoute que monsieur Rousseau comprend que les communications doivent faire état de la réalité du terrain. Elle souhaite aussi que les différents écueils soient étudiés.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne qu'il ne faut pas trouver des solutions simplistes à des problèmes profonds. La communication est un atout, mais il faut établir les problématiques réelles. Il faut penser aux alternatives.

Monsieur Rousseau revient sur le départ à la retraite de monsieur Luc Beaudoin. Il mentionne que le processus de remplacement sera débuté le plus rapidement possible. Il ne désire pas faire d'intérim et monsieur Beaudoin a accepté de faire preuve de flexibilité pour la date de son départ. C'est une campagne provinciale qui a été lancée. Monsieur Beaudoin sera un ambassadeur pour le service et accompagnera personnellement le directeur général. Il ne donne pas de date pour l'instant compte tenu de la complexité de le remplacer.

Madame Kamanyana demande s'il est possible de s'inspirer de Montréal dans le recrutement avec un comité multidisciplinaire.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne annonce que la Chaise des générations sera présentée par madame Maryssa Nadeau et deux étudiants ce soir, lors du conseil municipal, et qu'ils seront les premiers à intervenir lors de la période de questions.

De plus, un avis de proposition sera déposé en ajout par madame Kamanyana.

3.3 Projet numéro 131879 - Usage conditionnel - Construire une habitation multifamiliale de 12 étages comprenant 268 logements - 30, rue Seto - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Madame la conseillère Anik Des Marais prend la parole. Elle indique avoir rencontré le promoteur vendredi dernier. C'est un projet de 268 logements dans Destination Vanier. Il a été approuvé l'an dernier. Ce projet inclut des espaces commerciaux. C'est un projet intéressant, il y a des logements adaptés, avec des toits végétalisés et des aires communes favorisant des rencontres. Elle souligne les efforts du promoteur en matière écoénergétiques.

Elle voudrait que les membres du conseil travaillent afin de trouver une solution pour les logements abordables. Le district se développe rapidement, et des opportunités ont été ratées en raison de la règlementation.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon appuie le projet qui est conforme au zonage. Mais il votera contre le plan d'urbanisme puisque les infrastructures de l'ouest sont insuffisantes et n'ont pas suivi le développement résidentiel du secteur.

Monsieur Moran appuie monsieur Chagnon concernant la différence entre le développement du secteur et les infrastructures. Le tramway ne sera pas là avant 10 ans, mais le projet en tient compte. Il pourrait y avoir des problèmes à court terme avec la quantité d'automobiles. Le ratio de stationnement exigé devrait être réduit. Dans ce cas, quatre étages de stationnement sont prévus.

Madame Marchand indique que c'est un type de réflexion et de discussion qui a lieu avec les promoteurs. Diminuer l'offre de stationnement implique augmenter l'offre de méthodes alternatives. Les enjeux du chemin Vanier sont connus.

Monsieur Champagne mentionne que madame la mairesse disait précédemment que les sources de financement doivent être abordées en logements sociaux. La volonté est la même, répondre favorablement à la demande du logement, et il souhaite qu'en 2023, des méthodes soient trouvées pour que les promoteurs développent des logements abordables.

Madame Murray indique que le développement dans l'ouest sans les infrastructures nécessite une discussion sur les frais de croissance en 2023.

Madame Des Marais reprend la parole et mentionne le nombre de logements approuvés en 2022. Le développement est soutenu par le conseil municipal. Les enjeux dans l'ouest sont particuliers. La séquence d'approbation des projets doit être modifiée. Il faut reculer d'un pas pour reprendre le développement en incluant le logement abordable et s'assurer que les infrastructures municipales soient adéquates pour ces logements. En terminant, la circulation augmentera sur le chemin Vanier dans le secteur des Allumettières et du Plateau. La planification est faite en fonction d'un tramway qui n'existe pas. Elle demande que les études sur le chemin Vanier soient accélérées. Elle soutient les points 3.3, 3.4 et 9.5.

3.5 Projet numéro 131890 - Dérogations mineures - Construire deux habitations multifamiliales isolées - 123 et 143, rue de la Cité-Jardin - District électoral du Versant - Daniel Champagne

Madame Alicia Lacasse-Brunet indique que ce projet a été complété en 2012. Il y a des demandes qui sont ajoutées à la demande de 2012 puisque la réglementation a été modifiée depuis. Un projet conforme en 2012, doit-il être maintenu en 2023? Monsieur Champagne mentionne que 95 % du projet est réalisé, et il ne peut expliquer les délais. Il s'agit d'un ensemble de maisons jardin et que la nouvelle phase est conforme à ce qui est déjà construit. Il faut saisir toutes les opportunités pour faire de la haute densité, mais dans ce cas, compte tenu des besoins d'intégration architecturale, ce qui est proposé est conforme à ce qui est existant.

Monsieur Beauchemin indique que la dérogation vise uniquement la construction d'un bâtiment, et non un stationnement.

Madame Des Marais revient au projet sur la rue Morley-Water. Dans ce projet, le promoteur proposait des maisons unifamiliales, et suite aux modifications du plan d'aménagement, le projet a été modifié afin de permettre la densification.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin est d'accord avec les commentaires de monsieur Champagne. Par contre, il déplore que le projet ne coche pas toutes les exigences du jour. Il aurait été possible de transformer des espaces de stationnement extérieurs en espaces intérieurs. Il aurait été possible de faire mieux.

3.6 Projet numéro 131893 - Dérogations mineures - Construire une habitation multifamiliale - 47, rue Symmes - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Monsieur le conseiller Steven Boivin précise que le promoteur a collaboré avec l'association du patrimoine d'Aylmer. Il réitère que le PPU du Vieux-Aylmer est essentiel pour assurer la cohabitation des anciennes rues et des bâtiments rénovés.

4.2 Projet numéro 131757 - Second projet de Règlement numéro 532-21-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser la catégorie d'usages « Habitation (h) » dans la zone Co-03-032- District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Monsieur le conseiller Jean Lessard aurait souhaité un autre projet sur ce terrain, mais ce n'est pas un terrain municipal, il appartient à un promoteur. Le zonage permet des immeubles résidentiels ou un petit centre commercial. Il croit que les résidences sont une meilleure alternative pour les résidents du secteur.

6.3 Projet numéro 131941 --> CES - Règlement numéro 14-10-2022 modifiant le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif afin de modifier les dispositions concernant les réunions à huis clos

Monsieur Moran propose un amendement. Monsieur Champagne appuie l'amendement.

La version déposée au projet de résolution se lit comme suit : « Les sujets et les motifs justifiant le huis clos peuvent être rendus publics. » La version amendée se lirait comme suit: « Les sujets et les motifs justifiant le huis clos SONT rendus publics. »

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande des précisions sur les titres qui seront utilisés. Il peut y avoir un débat sur le titre du huis clos qui pourrait manquer de précisions pour certains et pas pour d'autres. Monsieur Champagne apporte des éléments de réponses. La régie interne prévoit des éléments qui doivent être traités à huis clos. Le comité de l'ordre du jour prendra les décisions quant au titre utilisé.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin est d'accord avec la proposition de monsieur Moran. Il souligne d'ailleurs qu'en aucun temps des prises de décision sont faites à huis clos.

Les membres du conseil indiquent que la transparence est souhaitée par tous.

Le vote n'est pas demandé à l'amendement.

6.4 Projet numéro 131945 --> CES - Règlement numéro 924-2022 autorisant une dépense et un emprunt de 14 000 000 \$ pour effectuer les travaux de construction du nouveau poste de police du secteur d'Aylmer inclus dans le Plan d'investissements - Volet maintien- District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que cette installation municipale située au coin des chemins Vanier et Aylmer et que cet immeuble compte environ 20 000 mètres carrés. Il indique que c'est un endroit trop grand pour ce poste de police satellite. Il aimerait que des services soient jumelés et craint la perte d'opportunité. Cet endroit est optimal pour des services municipaux.

Monsieur Turgeon indique que relativement à l'ajout d'autres services, ce n'est pas un aspect qui a été analysé. Il ne peut confirmer que la division du lot est possible, mais ça ne fait pas actuellement partie du projet.

Au niveau du financement, il précise qu'il faut avoir les sommes disponibles au moment où le contrat est accordé. Afin que les sommes soient disponibles à l'automne, en raison du temps d'approbation du règlement, il faut enclencher le processus immédiatement. Également, afin de respecter les exigences légales quant aux effectifs policiers, ce poste doit être construit avant la démolition de celui sur le boulevard de la Carrière.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si l'approbation de l'enveloppe financière confirme que le projet va de l'avant. Il s'interroge sur la disponibilité d'autres terrains dans l'ouest de la Ville pouvant accueillir le poste satellite. Monsieur Turgeon souligne qu'en juillet, le conseil municipal a entériné l'emplacement, et le PIVM adopté lors du budget autorise ce projet.

Bien que la recherche d'un autre emplacement ne fît pas partie du mandat initial, monsieur Turgeon indique qu'un exercice de base a été fait pour la relocalisation de la bibliothèque Lucy-Faris.

Madame la conseillère Caroline Murray indique qu'un débat sur le terrain aurait dû être fait à l'été s'il devait y en avoir un. Elle indique que le poste sera construit à l'est du terrain et que des discussions sont en cours pour le résidu de l'immeuble.

9.1 Projet numéro 131798 - Création d'une commission pour la tenue d'assemblée publique portant sur des amendements au Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016

Madame Des Marais demande qui seront les membres de la commission. On lui confirme que les membres du CDDH sont nommés. Monsieur Beauchemin explique que c'est le même type d'assemblée que dans le cadre d'une modification au règlement de zonage.

9.2 Projet numéro 131845 - Nomination de deux membres à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité

Monsieur Blondin questionne l'inclusion interculturelle dans la nomination et madame Kamanyana confirme que les membres ont été sélectionnées en fonction de ces critères.

9.5 Projet numéro 131878 - PIIA - Construire une habitation multifamiliale de 12 étages comprenant 268 logements - 30, rue Seto - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Madame Des Marais exprime ses inquiétudes quant aux études sur les vents. Elle demande une mise à jour de l'étude de circulation pour les prochains projets. Monsieur Beauchemin indique que cette étude de circulation a été réalisée en prenant en considération l'ensemble des projets et qu'une note technique a été demandée. Les conclusions demeurent les mêmes. Quant à l'étude de vent, elle vise l'effet sur les piétons.

9.11 Projet numéro 131943 --> CES - Renouvellement pour l'année 2023 des protocoles d'ententes - Contribution financières au fonctionnement entre la ville de Gatineau et l'association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, le regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, l'association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, l'association des commerçants de Cartier-Gréber et Vision centre-ville de Gatineau

Monsieur Leclerc apporte des précisions. Il est en accord avec le renouvellement des protocoles. Ils ont un impact économique local. Le mandat octroyé aux services en 2º alinéa donne peu d'information. Il souhaiterait que le mandat donné comprenne des orientations plus claires, et croit que ce serait un mandat à confier à la Commission de développement économique.

Un amendement est proposé par monsieur Leclerc, et appuyé par madame Bélizaire.

L'amendement se lit comme suit :

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater l'administration de négocier les protocoles d'entente 2024-2028 contribution financière au fonctionnement avec les associations de commerçants en consultant la Commission de développement économique;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente 2023 - Contribution financière avec les cinq associations de commerçants.

Monsieur Chagnon indique que l'idée est intéressante, mais il aimerait avoir des redditions de comptes. Madame Marchand apporte des précisions. Aucune reddition de compte n'est faite sur les activités.

Monsieur Sabourin questionne l'amendement. Il indique que les services municipaux devraient avoir ce rôle. Il votera contre.

Monsieur Leclerc indique que l'amendement ne vise qu'une consultation de la CDE afin de bonifier le mandat de négociation. Toutefois, le conseil mandate l'administration qui pourra faire la négociation.

Madame la mairesse exprime son malaise relativement à l'amendement proposé.

Madame Kamanyana appuie la demande de son collègue.

Monsieur Champagne indique que le rôle des commissions et comités est bien défini.

ADCENT

CONTDE

Le vote est demandé:

DOLID

| POUR | CONTRE | ABSENT |
|---|--|----------------|
| M. Steven Boivin | M ^{me} la mairesse France Bélisle | M. Marc Bureau |
| M. Gilles Chagnon | M. Louis Sabourin | |
| M ^{me} Caroline Murray | M. Denis Girouard | |
| M ^{me} Bettyna Bélizaire | M. Jean Lessard | |
| M ^{me} Anik Des Marais | M. Daniel Champagne | |
| M. Jocelyn Blondin | | |
| M. Steve Moran | | |
| M ^{me} Isabelle N. Miron | | |
| M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent | | |
| M. Mike Duggan | | |
| M ^{me} Olive Kamanyana | | |
| M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet | | |
| M. Mario Aubé | | |
| M. Edmond Leclerc | | |
| | | |

L'amendement est approuvé.

15.1 Projet numéro 131962 - Démission et nomination de membres à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine

Madame Miron remercie madame Mercier qui a quitté la commission des arts. Elle souligne l'arrivée de madame Carmelle Armoussou

15.5 Projet numéro 132019 --> CES - Participation de la Ville de Gatineau dans le cadre des grands événements et événements sportifs 2023 (mai à décembre) – 1 236 430 \$ en contributions financières, 544 750 \$ en services coûtants et de 73 100 \$ en valeur de services

Madame Des Marais demande à quelle fréquence les critères d'admission sont révisés? Elle souhaite un rapport entre coûts-bénéfice de certains événements. Par exemple, elle voudrait savoir la quantité d'émissions de gaz à effet de serre dans la réalisation de l'événement AéroGatineau afin de voir s'il y a contradiction avec le plan du conseil.

Madame Josée Bellemare reviendra avec une réponse complète à l'ensemble du conseil, mais elle mentionne qu'AéroGatineau est impliqué avec un ministère provincial afin de regarder l'ensemble de son empreinte. Il s'agit d'un des organismes qui est très impliqué à ce niveau.

20.1 Projet numéro 132066 - Date d'audition de l'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition concernant les 235-237, rue Champlain - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur Moran demande si une formation ou un encadrement est prévu au sujet du déroulement des appels des décisions du comité. Monsieur Tanguay indique qu'une formation sera faite aux membres du conseil, et quant aux parties impliquées, le Service du greffe effectue ce suivi,

20.3 Projet numéro 132071 - Modification du calendrier des séances du conseil municipal, du comité plénier et du comité exécutif pour l'année 2023

Monsieur le conseiller Mario Aubé remercie la modification au calendrier afin qu'une séance du conseil soit tenue dans le secteur de Masson-Angers.

28.1 Projet numéro 132127 --> CES - Participation de la Ville de Gatineau au programme Rénovation Québec 2023-2024

Monsieur Moran indique que ce programme de subvention de rénovation est peu connu. C'est un partenariat entre la Ville et le gouvernement du Québec par lequel les subventions sont partagées en parts égales. Afin de bénéficier de ces subventions, le temps d'attente est d'environ six ans. Il suggère une augmentation de la participation de la Ville. Il souhaiterait une pression politique pour demander une augmentation de la participation du gouvernement du Québec pour la Ville de Gatineau. Il faut augmenter les deux participations. Les rénovations sont faites sur de vieilles maisons, et ainsi ces investissements sont très utiles au niveau écologique. Il souhaiterait également que des sommes soient investies dans le Volet 2C.

Madame Bélisle propose qu'une discussion soit faite pour les positions politiques à endosser.

Les items 28.8 et 28.10 sont ajoutés à l'ordre du jour de la séance du soir.

- 28.8 Projet numéro 132246 CE Annonce de l'artiste lauréat du concours d'art public commémoratif pour le secteur de Buckingham au parc R.W. Scullion Signature du contrat d'exécution d'œuvre d'art Monsieur Béla Simó 78 700 \$ incluant les taxes- District électoral de Buckingham Edmond Leclerc
- **28.10** Correspondance numéro 132207 Avis de proposition est déposé par la conseillère Olive Kamanyana à la séance du conseil municipal du 17 janvier 2023 qu'à la séance du 14 février 2023 sera déposé un projet de résolution afin de mettre en œuvre un programme d'accès à l'égalité en emploi à la Ville de Gatineau pour les postes de direction et pour les groupes qui sont sous-représentés dans cette catégorie

Madame Kamanyana prend la parole quant à l'ajout 28.10.

Elle déplore que son avis de proposition n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour. Cet avis se classe dans la mise en œuvre dans les processus de dotation des postes de direction. Madame la conseillère explique le contexte de cet avis de proposition.

Fin du caucus préparatoire public à 17 h 06.

M^e Véronique Denis Greffière Service du greffe M^e Séléna Beaumont-Demers Cheffe d'unité Service du greffe